



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau
Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for Supply
Arrangement - Révision à une demande
pour un arrangement en matière
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Marine Machinery and Services / Machineries et services maritimes

11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6C2, Place du Portage

Gatineau
Québec

K1A 0S5

Title - Sujet SETI GCC AMA	
Solicitation No. - N° de l'invitation F7012-190001/A	Date 2020-02-06
Client Reference No. - N° de référence du client F7012-190001	Amendment No. - N° modif. 005
File No. - N° de dossier 029ml.F7012-190001	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ML-029-27552	
Date of Original Request for Supply Arrangement 2019-12-23 Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-02-20	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Guay, Yvan	
Buyer Id - Id de l'acheteur 029ml	
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-2907 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-0897
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F7012-190001/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F7012-190001

N° de la modif - Amd. No.
005
File No. - N° du dossier
029ml.F7012-190001

Id de l'acheteur - Buyer ID
029ml
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Cette modification 005 à la Demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA) est émise afin de fournir l'Ensemble 5 de questions et réponses.

Ensemble 5 de questions et réponses

Question 32 : Répétée afin de fournir la Réponse 32

Annexe F – Plan d'évaluation financier

Le DP exige la présentation de Taux journaliers maximums. Il est improbable que ceux-ci seront les taux lorsque les travaux sont effectués, puisque toutes les tâches seront complétées de façon compétitive. Aussi il n'est pas clair pourquoi le Canada les évalue et plus préoccupant, utilise cette évaluation pour éliminer des Soumissionnaires.

Les Soumissionnaires qui ont une seule catégorie professionnelle à 10% au-dessus de la moyenne seront éliminés. Il y a un grand éventail de compagnies qui soumissionnent sur le SETI avec plusieurs niveaux d'expertise. Des compagnies en ingénierie bien établies avec un large éventail de capacités et des processus améliorés d'assurance technique auront une marge plus élevée que les petites compagnies. Ce critère va probablement empêcher des compagnies en ingénierie maritime de se qualifier et réduira l'expertise disponible à la GCC.

Plus préoccupant est que le coût de la vie et les salaires du personnel technique diffèrent d'une région à l'autre, et a un écart plus grand que 10% entre quelques zones. Les critères actuels sont discriminatoires envers ces régions avec un important coût de la vie et pourrait être l'objet d'une contestation.

Finalement, la DAMA permet aux compagnies additionnelles de se qualifier pour les années subséquentes. Il n'est pas clair que cette évaluation pourrait être conduite de façon équitable. Est-ce que les taux moyens seront calculés seulement entre les nouveaux soumissionnaires ou combinés avec les taux de l'Année 2 pour les Entrepreneurs SETI existants? Si la dernière éventualité, vous pouvez avoir de nouveaux soumissionnaires qui se qualifient avec des taux plus bas que ceux de la moyenne des taux établie pour l'année 2 des entrepreneurs SETI existants. Si ces taux sont plus bas que les taux qui disqualifient les soumissionnaires originaux, vous serez exposés à des plaintes. Par déduction, si vous combinez les taux des nouveaux soumissionnaires à ceux des entrepreneurs SETI existants, qu'est-ce qui arrive si avec les nouveaux soumissionnaires à l'année 2 et un entrepreneur SETI existant dépasse maintenant le 10% de plus. Allez-vous les disqualifier et leur retirer le contrat SETI?

Puisque les critères d'évaluation actuels pourraient éliminer des compagnies établies selon leur maturité ou la région du Canada, il est demandé que le Canada retire cette évaluation obligatoire des Taux journaliers maximums.

Réponse 32 :

DAMA à la page 30 de 34, Annexe « F », Article A. Plan d'évaluation financier. Le Canada a mis-à-jour le Plan d'évaluation financier afin de poursuivre l'évaluation du plafond des taux journaliers maximums jusqu'à ce qu'au plus 10 % des fournisseurs conformes sur le plan technique soient déclarés non-conformes sur le plan financier. Le Canada proposera alors un taux à ces fournisseurs avec un taux non conforme sur le plan financier de fournir un taux conforme sur le plan financier avec l'effort d'offrir un arrangement en matière d'approvisionnement pour les compagnies conformes sur le plan technique.

DAMA à la page 16 de 34, clause 6.7 Occasion de qualification continue. Le Canada n'a pas l'intention de disqualifier des fournisseurs qualifiés originaux pour les années suivantes.

À l'invitation page 30 of 34, Annexe « F » Article A. Plan d'évaluation financier, Section 2.1 :

Effacer : 2), 3) et 4) au complet.

Insérer :

2) Si le plafond de tout taux journalier maximum pour un fournisseur est de 10 % de plus que la moyenne de toute catégorie professionnelle requise au pour l'année 1 tel que plus de 10 % des taux journaliers

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F7012-190001/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F7012-190001

N° de la modif - Amd. No.
005
File No. - N° du dossier
029ml.F7012-190001

Id de l'acheteur - Buyer ID
029ml
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

maximums conformes sur le plan technique sont non conformes sur le plan financier, alors le Canada augmentera le plafond jusqu'à ce qu'au plus 10 % de ces taux journaliers maximums conformes sur le plan technique sont déclarés non conformes sur le plan financier.

3) Le Canada proposera un taux aux fournisseurs au-dessus du plafond d'une catégorie professionnelle requise pour l'année 1 pour fournir un taux journalier conforme sur le plan financier. Si un fournisseur n'accepte pas le taux proposé, le fournisseur ne recevra pas d'arrangement en matière d'approvisionnement.

4) Non utilisé.

À l'invitation page 30 of 34, Annexe « F » Article A. Plan d'évaluation financier, Section 2.2 :

Effacer : 2), 3) et 4) au complet.

Insérer :

2) Si le plafond de tout taux journalier maximum pour un fournisseur est de 10 % de plus que la moyenne de toute catégorie professionnelle requise pour l'année 2 tel que plus de 10 % des taux journaliers maximums conformes sur le plan technique sont non conformes sur le plan financier, alors le Canada augmentera le plafond jusqu'à ce qu'au plus 10 % de ces taux journaliers maximums conformes sur le plan technique sont déclarés non conformes sur le plan financier.

3) Non utilisé.

4) Non utilisé.

À l'invitation page 24 of 34, Annexe « B » Base de paiement :

Insérer :

Définition de Taux journaliers maximums

Les taux journaliers maximums sont des taux journaliers maximums de main d'œuvre tout compris et comprennent tous les frais généraux, les dépenses générales et administratives et les profits. Les taux journaliers maximums s'appliquent au travail de l'entrepreneur et des sous-traitants. Les taux journaliers maximums ne comprennent pas les frais de déplacement et de subsistance.

Un autre ensemble 6 de questions et réponses est en préparation.